

STAGE LINGUISTIQUE DU 17 AU 21 MARS 2025

CONVENTION ENTRE

L'institution – l'entreprise

Nom

Adresse

.....

.....

Téléphone

E-mail

ET

L'élève

Nom

Prénom

Date de naissance.....

Adresse

Téléphone

Élève régulier de l'ECCG de Monthey. Classe :

1. Dates et durée du stage

L'entreprise qui engage un stagiaire dans le cadre de l'expérience linguistique s'engage par sa signature à valider au moins 5 jours d'activité professionnelle à l'élève engagé. Lors de cette période, un accent particulier est mis sur le contact authentique avec la langue partenaire.

La rémunération du stage reste de la compétence de l'employeur et revêt un caractère facultatif.

2. Nature du stage (domaine de travail)

.....

.....

.....

3. Assurance-accidents

La/le stagiaire est obligatoirement assuré-e, conformément aux prescriptions de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Les primes de l'assurance contre les accidents professionnels sont prises en charge par l'établissement.

4. Répondant de stage dans l'institution – l'entreprise

Nom

Prénom

E-mail

5. Enseignant.e référent.e de l'ECCG

Nom

Prénom

E-mail

6. Lieu, date et signatures

Lieu et date

L'établissement

La/le stagiaire

Le représentant légal

La direction de l'ECCG.....